



DÉLIBÉRATION

du 3 mars 2026

Présents : 23 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : 0 Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
--- Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>04/03/2026</u> Publiée, le <u>05/03/2026</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT). <u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN <u>Secrétaire de séance</u> : Jérôme LECERF <u>Date de la convocation</u> : 18 février 2026
Délibération n°260303.02	<u>FINANCES</u> <i>Affectation des résultats 2025 - budget annexe ZAC Cour des Bois</i>

Conformément à l'article L23-11-5 du CGCT, les résultats comptables sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du vote du Compte Financier Unique.

Le Conseil Municipal peut donc, au titre de l'exercice 2025 clos procéder à l'affectation des résultats 2025.

Le tableau d'exécution du budget 2025 fait apparaître les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	127 842,12
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	995 798,53
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 123 640,65
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-131 699,55
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	131 699,55
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 123 640,65
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 123 640,65
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2311-15 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la présentation en commission des finances le 11 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants)

- ▶ **CONSTATE l'excédent de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2025 pour 1 123 640,65 € ;**
- ▶ **CONSTATE le déficit d'investissement 2025 pour 131 699,55 €.**

Jérôme LECERF
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

